

MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

Décision n° 13.00.140.001.1 du 10 décembre 2013 prorogeant la désignation d'un organisme de vérification primitive et de vérification périodique de certains instruments de mesure

Le ministre du redressement productif,

Vu le décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique ;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure et notamment ses articles 19, 31, 36 et 38 ;

Vu l'arrêté du 26 mai 2004 modifié relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique, en service ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2009 relatif aux ensembles de mesurage de masse de gaz comprimé pour véhicules ;

Vu la décision n° 09.00.905.004.1 du 10 décembre 2009 désignant un organisme de vérification périodique des ensembles de mesurage de masse de gaz comprimé pour véhicules ;

Vu la décision n° 10.00.610.002.1 du 21 janvier 2010 désignant un organisme de vérification primitive des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, réparés ;

Vu l'accréditation n° 2-1866 prononcée par le Comité français d'accréditation (COFRAC) relative à la vérification primitive et périodique de divers instruments de mesure ;

Vu les conclusions de la visite de surveillance approfondie effectuée le 26 novembre 2013,

Décide :

Article 1^{er}

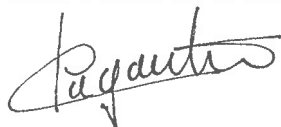
Les décisions des 10 décembre 2009 et 21 janvier 2010 susvisées désignant la société Cognac Jaugeage, sise 29, route de l'Echassier, 16100 Chateaubernard, pour effectuer la vérification périodique des ensembles de mesurage de masse de gaz comprimé pour véhicules et la vérification primitive des instruments de pesage à fonctionnement non automatique réparés, sont prorogées jusqu'au 10 décembre 2017.

Article 2

Le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances, du ministère du commerce extérieur, du ministère du redressement productif et du ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme.

Fait le 10 décembre 2013

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du bureau de la métrologie,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lagauterie', written in a cursive style.

Corinne LAGAUTERIE